

DÉFAUT DE LIVRAISON D'UNE CONTREPARTIE DANS LE CADRE DES TRANSACTIONS GAZIÈRES

Date de début	Date de fin	Nom de la contrepartie	Type de transaction	Volume quotidien(10 ³ m ³ /jour)			Volume total (10 ³ m ³)	Montant ⁽⁴⁾ (000\$)
				Volume	Compression	Total		
2014-03-01	2014-03-03		Défaut de livrer à Empress - Achat direct ⁽¹⁾	249	14	263	789	1 102
2014-03-07	2014-03-07		Défaut de livrer à Empress - Achat direct ⁽²⁾	2	0	3	3	2
2014-03-08	2014-03-11		Défaut de livrer à Empress - Achat direct ⁽³⁾	3	0	4	14	10

- (1) Le défaut de livrer du fournisseur représentait les livraisons de 30 clients.
 Gaz Métro n'a pas été en mesure de contracter le gaz naturel à Empress ni de contracter une livraison en franchise.
 Le remplacement du gaz a été effectué par les outils d'approvisionnement en franchise.
 Une capacité de transport entre Empress et GMIT EDA, équivalente au volume de base, n'a pas été utilisée.
- (2) Le défaut de livrer du fournisseur représentait la livraison de 1 client.
 Gaz Métro n'a pas été en mesure de contracter le gaz naturel à Empress.
 Le remplacement du gaz a été effectué par une transaction d'achat de gaz naturel livré en franchise.
 Une capacité de transport entre Empress et GMIT EDA, équivalente au volume de base, n'a pas été utilisée.
- (3) Le défaut de livrer du fournisseur représentait la livraison de 1 client.
 Gaz Métro a été en mesure de contracter le gaz naturel à Empress.
- (4) Les règlements financiers liés aux déséquilibres volumétriques ont été effectués conformément à la clause 11.2.3.3.1 "Déséquilibres volumétriques quotidiens" prévues aux *Conditions de service et Tarif*.